



*Société de Commissariat Aux Comptes*

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

**CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE  
VITRY LE FRANCOIS**

Siège social : Quai Saint-Germain BP 57  
51300 VITRY LE FRANCOIS

SIRET 780 451 563 00016



**COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Audit Massé et Egelé  
S.A.R.L au capital de 8000 euros  
R.C.S REIMS B 440 273 779  
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2  
03.26.47.44.55



*Société de Commissariat Aux Comptes*

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

**CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE  
VITRY LE FRANCOIS**

Siège social : Quai Saint-Germain BP 57  
51300 VITRY LE FRANCOIS

SIRET 780 451 563 00016



**COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Audit Massé et Egelé  
S.A.R.L au capital de 8000 euros  
R.C.S REIMS B 440 273 779  
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2  
03.26.47.44.55



*Société de Commissariat Aux Comptes*

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs,

A l'assemblée générale de l'association CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE VITRY LE FRANCOIS,

**1) Opinion :**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE VITRY LE FRANCOIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2) Fondement de l'opinion :**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3) Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la concordance des subventions enregistrées en comptabilité avec les éléments probants qui correspondent ;

- Nous nous sommes également attachés à vérifier la cohérence du produit des activités à partir du logiciel AIGA Noé qui permet leur suivi et l'exhaustivité du poste clients (hors particuliers usagers) en vérifiant son correct apurement sur l'exercice suivant ;
- Nous nous sommes enfin attachés à expliquer les variations des frais généraux de l'association d'une année à l'autre.

#### **4) Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

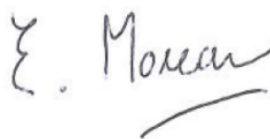
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 29 octobre 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Moreau', with a horizontal line underneath the name.

E. MOREAU

**BILAN DU CSC VITRY LE FRANCOIS AU 31 DECEMBRE 2019**

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31/12/2018	Passif	31/12/2019	31/12/2018
	Brut	Amort	Net	Total		Montant	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
LOGICIELS	5 597,00	5 597,00			FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	48 537,08	48 537,08
DROIT AU BAIL	300,00		300,00	300,00	RESERVE		
					REPORT A NOUVEAU	94 374,74	109 334,37
					RESULTAT DE L'EXERCICE	8 161,23	-14 959,63
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>151 073,05</b>	<b>142 911,82</b>
AUTRES	150 474,25	103 601,44	46 872,81	50 036,26	<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
					SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 741,20	16 661,71
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>10 741,20</b>	<b>16 661,71</b>
AUTRES TITRES IMMOBILISES	60,00		60,00	60,00			
PRETS	1 000,00		1 000,00		<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>161 814,25</b>	<b>159 573,53</b>
AUTRES	1 018,00		1 018,00	1 018,00			
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>158 449,25</b>	<b>109 198,44</b>	<b>49 250,81</b>	<b>51 414,26</b>	PROVISIONS POUR RISQUES	116 907,18	99 424,29
<b>FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES</b>					<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>116 907,18</b>	<b>99 424,29</b>
					<b>FOND DEDIES</b>	<b>36 323,01</b>	
<b>CREANCES</b>					EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	17 682,85	22 578,00
CREANCES USAGERS	10 077,67	907,04	9 170,63	12 475,90	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	2 216,90	1 666,29
AUTRES	370 865,38		370 865,38	227 152,15	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	16 527,02	26 783,32
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>47 498,02</b>		<b>47 498,02</b>	<b>134 411,87</b>	DETTES FISCALES ET SOCIALES	84 357,94	81 914,50
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>7 045,88</b>		<b>7 045,88</b>	<b>5 896,96</b>	AUTRES DETTES	13 954,59	16 292,40
					PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	34 046,98	23 118,81
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>435 486,95</b>	<b>907,04</b>	<b>434 579,91</b>	<b>379 936,88</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>168 786,28</b>	<b>172 353,32</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>593 936,20</b>	<b>110 105,48</b>	<b>483 830,72</b>	<b>431 351,14</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>483 830,72</b>	<b>431 351,14</b>





## COMPTE DE RESULTAT DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS AU 31 DECEMBRE 2019

Charges	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES	4 322,43		4 493,37
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	339 784,35		315 447,47
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	24 215,71		21 844,71
SALAIRES ET TRAITEMENTS	577 084,70		540 699,71
CHARGES SOCIALES	148 355,87		151 996,75
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	16 350,89		17 462,06
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	17 806,52		18 101,87
AUTRES CHARGES	2 765,48		4 343,22
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>1 130 685,95</b>	<b>1 074 389,16</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	288,23		141,08
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		<b>288,23</b>	<b>141,08</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	31,97		301,15
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>31,97</b>	<b>301,15</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 131 006,15</b>	<b>1 074 831,39</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>		<b>8 161,23</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 139 167,38</b>	<b>1 074 831,39</b>

Produits	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
VENTES DE MARCHANDISES	11 051,36		8 504,70
PRODUCTION VENDUE	269 043,23		221 957,72
<b>SOUS-TOTAL A</b>		<b>280 094,59</b>	<b>230 462,42</b>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	805 850,99		733 292,67
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	36 417,11		80 890,79
COLLECTES	3,20		2 493,00
COTISATIONS	7 664,54		5 552,83
AUTRES PRODUITS	4,60		2,93
<b>SOUS-TOTAL B</b>		<b>849 940,44</b>	<b>822 232,22</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>1 130 035,03</b>	<b>1 052 694,64</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		495,37	684,11
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>495,37</b>	<b>684,11</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 916,47		572,50
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 720,51		5 920,51
REPRISE SUR PROVISIONS	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>8 636,98</b>	<b>6 493,01</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 139 167,38</b>	<b>1 059 871,76</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>			<b>14 959,63</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 139 167,38</b>	<b>1 074 831,39</b>

### EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
<b>861 Mise à disposition gratuite de biens</b>		<b>870 Bénévolat</b>	
861000	Mise à disposition gratuite de biens 88 885,88	870000	Contributions volontaires bénévolat 33 625,00
	<b>TOTAL (861) 88 885,88</b>		<b>TOTAL (870) 33 625,00</b>
<b>864 Personnel bénévole</b>		<b>871 Prestations en nature</b>	
864000	Personnel bénévole 33 625,00	871000	Prestations en nature 88 885,88
	<b>TOTAL (864) 33 625,00</b>		<b>TOTAL (871) 88 885,88</b>
<b>Total charges contributions volontaires 122 510,88</b>		<b>Total produits contributions volontaires 122 510,88</b>	

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ~ continuité de l'exploitation
- ~ permanence des méthodes comptables d'un exercice à
- ~ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel informatique 3 ans

Matériel et mobilier de bureau 3 à 5 ans

Matériel d'activité 2 à 5 ans

Matériel de transport 5 ans



Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute du stock se trouve supérieure à leur valeur probable de réalisation.

La méthode de valorisation du stock est celle « du premier entré- premier sorti ».

**DÉTAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS**

**Exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019**

	<b>RESULTAT EXERCICE 2019</b>	<b>RESULTAT EXERCICE 2018</b>
ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	70 521,18	59 407,64
EAU	109,89	43,80
ELECTRICITE	248,39	81,33
GAZ CHAUFFAGE	1 333,44	1 352,26
CARBURANT	3 311,76	3 574,93
PRODUITS D'ENTRETIEN	4 894,69	2 608,48
PETIT MATERIEL	8 802,44	6 776,25
MATERIEL PEDAGOGIQUE	22 575,60	19 037,23
PETIT MOBILIER	385,60	271,50
ALIMENTATION	31 334,77	28 394,72
PHARMACIE	788,64	680,51
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 705,05	2 114,94
CREDIT BAIL MOBILIER	3 220,28	3 220,28
LOCATIONS IMMOBILIERES	9 391,00	11 763,02
LOCATIONS DE MATERIEL	2 610,82	8 730,74
ENTRETIEN ET REPARATION DES LOCAUX	460,90	654,71
ENTRETIEN ET REPARATION DU MATERIEL	1 589,92	763,35
CONTRATS DE MAINTENANCE	8 601,86	7 728,35
PRIMES D'ASSURANCE	9 373,81	10 505,20
DOCUMENTATION GENERALE	1 011,40	1 509,00
FORMATION DES ELUS ET BENEVOLES	11 065,00	11 408,80
PERSONNEL INTERIMAIRE	3 086,00	
PERSONNEL PRETE A L'ASSOCIATION	66 826,91	66 383,91
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	298,57	
HONORAIRES	4 502,56	4 864,97
FRAIS PUBLICITAIRES	3 222,06	2 534,38
DONS ET POURBOIRES	1 195,84	3 822,40
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	43 221,78	38 267,94
FRAIS DE MISSION	6 012,87	4 423,47
FRAIS DE RECEPTION	2 664,67	1 716,65
AFFRANCHISSEMENTS	2 269,59	2 357,48
TELEPHONE	6 872,98	6 931,55
FRAIS DES SERVICES BANCAIRES	1 143,82	925,95
COTISATIONS NON STATUTAIRES	2 495,95	1 983,92
FRAIS DE FORMATION	1 634,31	607,81
<b>TOTAL</b>	<b>339 784,35</b>	<b>315 447,47</b>

**DÉTAIL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CSC DE VITRY LE FRANÇOIS**

Exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Subvention ETAT CUCS	12 000,00	16 095,00
Subvention ETAT sur PROJETS		747,00
Subvention ETAT FONJEP	21 321,00	15 877,00
<b>ETAT</b>	<b>33 321,00</b>	<b>32 719,00</b>
Subvention REGION	4 907,00	5 000,00
Subvention DEPARTEMENT	8 290,00	6 520,00
Communauté de communes	243 097,66	224 826,00
Subvention VILLE	333 558,99	292 882,00
Subvention VILLE CUCS	48 000,00	51 000,00
Subvention VILLE sur PROJETS		
<b>VILLE</b>	<b>381 558,99</b>	<b>343 882,00</b>
Sponsoring	250,00	250,00
Subvention de fonctionnement CAF	91 657,00	84 543,13
Subvention CAF CUCS	8 300,00	6 500,00
Subvention CAF sur PROJETS	17 000,00	14 461,72
<b>CAF</b>	<b>116 957,00</b>	<b>105 504,85</b>
Autres subventions	17 469,34	14 590,82
<b>TOTAL</b>	<b>805 850,99</b>	<b>733 292,67</b>

**DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL DU CSC DE VITRY LE FRANÇOIS**

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
APPOINTEMENTS DU PERSONNEL	571 430,30	535 568,51
INDEMNITES NON ASSUJETTIES	5 654,40	5 131,20
CHARGE SOCIALES PATRONALES	135 559,82	142 120,11
ŒUVRES SOCIALES	2 845,13	2 713,04
MEDECINE DU TRAVAIL	1 713,60	1 893,60
FORMATION DU PERSONNEL	8 237,32	5 270,00
<b>TOTAL</b>	<b>725 440,57</b>	<b>692 696,46</b>

**TABLEAUX D AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS**

**Exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019**

<b>Immobilisations</b>	<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Valeur brute à la clôture l'exercice</b>
Immobilisations incorporelles	5 897,00			5 897,00
Immobilisations corporelles	137 286,81	13 187,44		150 474,25
Immobilisations financières	1 078,00	2 000,00	1 000,00	2 078,00
<b>Total</b>	<b>144 261,81</b>	<b>15 187,44</b>	<b>1 000,00</b>	<b>158 449,25</b>

<b>Amortissements</b>	<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Valeur brute à la clôture l'exercice</b>
Immobilisations incorporelles	5 597,00			5 597,00
Immobilisations corporelles	87 250,55	+ 16 350,89		103 601,44
<b>Total</b>	<b>92 847,55</b>	<b>16 350,89</b>	<b>0,00</b>	<b>109 198,44</b>

<b>Provisions</b>	<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Valeur brute à la clôture l'exercice</b>
Provisions réglementées				0,00
Provisions pour risques	99 424,29	17 482,89		116 907,18
Provisions pour charges				0,00
Provisions pour dépréciations	1 583,94	323,63	1 000,53	907,04
<b>Total</b>	<b>101 008,23</b>	<b>17 806,52</b>	<b>1 000,53</b>	<b>117 814,22</b>

**ETAT DES CREANCES ET DETTES DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS**

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an	Echéances à plus 5 ans
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>				Emprunts obligataires convertibles				
Créances rattachés à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit à 2 ans au maximum à l'origine				
Autres	1 018,00	1 018,00		Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit à plus de 2 ans à l'origine (2)	17 682,85	4 964,14	12 718,71	
<b>Créances de l'actif circulant :</b>				Emprunts et dettes financières divers				
Créances Clients et Comptes rattachés	10 077,67	10 077,67		Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	16 312,02	16 312,02		
Autres	370 865,38	370 865,38		Dettes fiscales et sociales	84 357,94	84 357,94		
Capital souscrit - appelé, non versé				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Charges constatés d'avance	7 045,88	7 045,88		Autres dettes	13 954,59	13 954,59		
				Produits constatés d'avance	34 046,98	34 046,98		
<b>Total</b>	<b>389 006,93</b>	<b>389 006,93</b>	<b>0,00</b>	<b>Total</b>	<b>166 354,38</b>	<b>153 635,67</b>	<b>12 718,71</b>	<b>0,00</b>

(1) Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

1 000,00  
0,00

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exercice

22 578,00  
-4 895,15



**TABLEAU VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS**

Libellé	Solde Début exercice	Augmentation	diminution	Solde fin exercice
Patrimoine	37 982,07			37 982,07
<b>ss total 1</b>	<b>37 982,07</b>			<b>37 982,07</b>
Subv invt nr Europe				
Subv invt nr Etat				
Subv invt nr Département	9 030,52			9 030,52
Subv invt nr Ville				
Subv invt nr Autres	1 524,49			1 524,49
Fonds dédiés				36 323,01
<b>ss total 2</b>	<b>10 555,01</b>			<b>46 878,02</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIF</b>	<b>48 537,08</b>			<b>84 860,09</b>
Subvention investissement Ville	18 614,24			18 614,24
Subvention investissement CAF	16 992,86			16 992,86
Sub investi Ville inscrite au compte de résultat	-9 977,98	-5 920,51		-15 898,49
Sub investi CAF inscrite au compte de résultat	-8 967,41			-8 967,41
<b>ss total 3</b>	<b>16 661,71</b>	<b>-5 920,51</b>		<b>10 741,20</b>
Fonds de réserve pour investissement				
Fonds de réserve générale				
<b>ss total 4</b>				
Report à nouveau	109 334,37		14 959,63	94 374,74
Résultat comptable	-14 959,63	23 120,86		8 161,23
<b>ss total 5</b>	<b>94 374,74</b>	<b>23 120,86</b>	<b>14 959,63</b>	<b>102 535,97</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>				
Subvt invest renouvel Etat				
Subvt invest renouvel Région				
Subvt invest renouvel Ville				
Quote part subv invt rapportée au résultat CAF	8 967,41			8 967,41
Quote part subv invt rapportée au résultat Région				
Quote part subv invt rapportée au résultat Ville	9 977,98	5 920,51		15 898,49
<b>ss total 6</b>	<b>18 945,39</b>	<b>5 920,51</b>		<b>24 865,90</b>
<b>ss total 7</b>				
Avances conditionnées				
<b>ss total 8</b>				
<b>ss total 9</b>				
<b>COMPTES DE CAPITAUX</b>	<b>178 518,92</b>	<b>23 120,86</b>	<b>14 959,63</b>	<b>223 003,16</b>

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Report à nouveau 2018 :	94 374,74
Résultat 2019 :	8 161,23
<b>Report à nouveau 2019 :</b>	<b>102 535,97</b>

## BUDGET GENERAL 2020

Alimentation - Boissons	31 140,45	Participation des usagers	125 951,08
Fournitures d'activités	24 165,00	Participation bons de vacances CAF	36 230,00
Produits pharmaceutiques	1 326,25	Participation autres bons et organismes	5 630,00
Achats études et prestations	75 751,93	Prestations extérieures	6 900,00
Eau	200,00	Autres recettes des activités	6 975,00
Electricité	200,00	Prestations de services CAF	68 715,00
Gaz	1 500,00	Vente de marchandises	8 600,00
Carburant	3 608,75	Autres produits accessoires	2 050,00
Produits d'entretien	4 105,00	<b>REMUNERATIONS DES SERVICES</b>	<b>261 051,08</b>
Petit matériel et outillage	9 467,50	Subvention Etat CUCS	14 050,00
Petit mobilier de bureau et autres	915,00	Subvention Etat FONJEP	19 689,16
Fournitures administratives	3 325,00	Subvention Region	500,00
Achats de marchandises pour la revente	3 670,93	Subvention Departement	8 290,00
<b>ACHATS</b>	<b>159 375,81</b>	Subvention Communaute de Communes	265 909,00
BNP lease groupe location copieur	3 220,28	Subvention Ville Fonctionnement	363 798,19
Locations Immobilières	6 320,00	Subvention Ville CUCS	48 000,00
Frais d'hébergement	2 420,00	Sponsoring	250,00
Locations matériel et véhicule	4 100,00	Sub CAF (animation globale + famille)	86 648,00
Entretien réparation biens immobiliers	500,00	Subvention CAF CUCS	10 000,00
Entretien réparation biens mobiliers	1 300,00	Subvention CAF sur projets	15 900,00
Maintenance	7 800,00	Autres subventions	28 564,00
Primes assurances	10 000,00	<b>SUBVENT.D'EXPLOITATION</b>	<b>861 598,35</b>
Documentation générale	1 615,00	Cotisations des Adhérents	7 500,00
Formation des bénévoles	16 450,00	<b>AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE</b>	<b>7 500,00</b>
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>53 725,28</b>	QP subv.invest.aff.cpte résultat	5 920,51
Personnel mis à disposition Encadrement	67 500,00	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 920,51</b>
Honoraires	4 530,00	ASTIER aide contrat CAE	2 508,02
Divers (Ancv CESU)	160,00	Uniformation remboursement de formation	2 250,00
Publicité générale	3 273,75	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>4 758,02</b>
Cadeaux	1 500,00		
Divers (dons,pourboires,...)	200,00		
Transports d'activités	35 520,00		
Déplacements encadrement et salariés	9 951,25		
Missions (et repas encadrement)	7 106,40		
Réceptions	1 530,00		
Frais fonct instances associat	400,00		
Affranchissements	3 000,00		
Téléphone Télématique	5 960,00		
Frais des services bancaires	1 000,00		
Concours divers, cotisations..	2 550,00		
Frais de formation	2 700,00		
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>146 881,40</b>		
Taxes sur les salaires	18 246,23		
Part. employeur formation continue	9 182,93		
<b>IMPOTS,TAXES ET VERSEM.ASSIMIL</b>	<b>27 429,16</b>		
Salaires Personnel permanent	466 097,40		
Salaires Personnel éducatif vacataire	98 113,92		
Indemnités et avantages divers	5 727,90		
Cotisations URSSAF	71 260,97		
Cotisations Mutuelle HARMONIE	2 697,88		
Cotisations Retraites NOVALIS HUMANIS	41 637,95		
Cotisations Prévoyance CHORUM	2 696,12		
Cotisations ASSEDIC	23 661,21		
Versements au Comité d'Etablissement	2 818,95		
Médecine du Travail	1 695,00		
Frais de formation divers	5 800,00		
Frais formation secrétaires	1 000,00		
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>723 207,30</b>		
Droits d'auteurs (SACEM...)	1 320,00		
Charges diverses	10,00		
<b>AUTRES CHARGES GESTION COURAN</b>	<b>1 330,00</b>		
Intérêts des emprunts & Dettes	215,78		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>215,78</b>		
Charges exceptionnelles/opération gestio	20,00		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>20,00</b>		
Dotations aux amort. des immobilisations	15 045,22		
Povisions risques charges de personnel	13 598,01		
<b>DOTAT.AMORTISS. ET PROVISIONS</b>	<b>28 643,23</b>		
<b>Total Charges</b>	<b>1 140 827,96</b>	<b>Total produits</b>	<b>1 140 827,96</b>

AUDIT ME  
COMMISSAIRE AUX COMPTES



# Rapport Financier 2019

**Le résultat 2019 est positif : 8 161,23 €**

**En comparant à 2018 :**

**Charges :**

Elles sont en hausse par rapport à 2018 (+ 56 174,76 €) principalement le poste charge de personnel (+35 115,11 €) ainsi que les achats (+ 22 496,62 € plus d'achats de prestations, renouvellement du matériel pédagogique...)

**Produits :**

Les produits par rapport à 2018 sont en hausse (+ 115 518,62 €)  
Les participations des usagers sont en hausse (+ 27 129,23 €)  
Augmentation du soutien de la ville à hauteur de 77 000,00 €

**Le bilan 2019 :**

En 2019 le Centre Social et Culturel a bénéficié d'un D.L.A. (dispositif local d'accompagnement établi par Monsieur DAVAL, différents constats ont été établis à savoir :

le fond de roulement couvrait 110 jours de la masse salariale et 70 jours des charges d'exploitation. Il est souhaitable que la couverture des charges d'exploitation soit de 90 jours avec un fond de roulement à hauteur d'environ 300 000,00 €

Suite aux préconisations du DLA, le fond de roulement à fin 2019 couvrait 130 jours de la masse salariale et 83 jours de charges d'exploitation. Avec un fond de roulement avoisinant 280 000,00 €

La masse salariale, dont le coût net s'établit à 773 232,00 € en 2019, ce qui représente 66,32% du total des charges d'exploitation.

**Points notables du budget 2019**

La valeur du point qui est passé de 6,14 en 2018 à 6,24 en 2019 soit une hausse de la masse salariale de 10 000,00 €

Le coût de la GVT est 10 000 €

*GVT = glissement, vieillesse technicité = augmentation annuelle due à l'ancienneté*

Rattrapage du point d'indice, en tenant compte de l'ancienneté, le surcoût est 10 000 €

Comme les années précédentes, nous bénéficions d'une exonération partielle de charges patronales (ZRR)

**Le budget 2020:**

Comme tous les ans, il a été établi à partir des résultats 2019 connus lors de son élaboration,

Cependant compte tenu de la crise sanitaire, le budget 2020 ne sera totalement bouleversé par rapport au prévisionnel, augmentation des achats dû au protocole sanitaire

**Tarif carte CSC :**

Le Conseil d'administration propose à l'AG de conserver les tarifs

Adhésion par foyer : 8 €

Adhésion association : 40 €



*Société de Commissariat Aux Comptes*

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

**CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE  
VITRY LE FRANCOIS**

Siège social : Quai Saint-Germain BP 57  
51300 VITRY LE FRANCOIS

SIRET 780 451 563 00016



**COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Audit Massé et Egelé  
S.A.R.L au capital de 8000 euros  
R.C.S REIMS B 440 273 779  
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2  
03.26.47.44.55



*Société de Commissariat Aux Comptes*

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

Monsieur le Président,  
Mesdames,  
Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :**

### **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé :**

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

### **I – Administrateurs en commun avec la Ville de Vitry Le François, Mesdames Anna REOLON, Yvonne ALIPS, Catherine BARTOLOMEO, Christelle COLLIN**

#### **Objet : subvention de fonctionnement**

La ville de Vitry Le François lors de la séance du conseil municipal du 23 mai 2019 a attribué une subvention de fonctionnement de 364 882.00 € pour l'année 2019.

#### **Objet : subvention de fonctionnement**

La Communauté de Communes Vitry Champagne et Der lors de la séance du 18 juillet 2019 a attribué une subvention de fonctionnement de 224 826.00 € pour l'année 2019, ainsi qu'une subvention de fonctionnement pour les activités périscolaires de Frignicourt de 18 271.66 €.

#### **Objet : contrat urbain de cohésion sociale**

Dans la carte du contrat urbain de cohésion sociale, la ville de Vitry Le François a versé pour l'année 2019 une subvention de 48 000.00 €.

#### **Objet : fourniture par la ville**

L'association a versé à la ville un montant de 303.00 € pour l'année 2019 qui se décompose en :

- Location de la salle du manège : 303.00 €.

#### **Objet : apport en nature**

L'association bénéficie des apports en nature de la Ville de Vitry Le François qui sont estimés pour l'année 2019 à un montant de 88 885.88 €.

### **II - Administrateurs en commun avec la CAF : Monsieur Jean Boileau**

#### **Objet : Subvention animation globale**

La CAF a accordé pour l'exercice 2019 une prestation de services prévisionnelle d'un montant de 67 693.00 €, et un ajustement de 986.00 € pour l'année 2018.

#### **Objet : subvention les loisirs familiaux de proximité**

La CAF a accordé pour l'exercice 2019 une subvention de fonctionnement prévisionnelle pour les loisirs familiaux de proximité d'un montant de 10 000.00€.

#### **Objet : convention d'objectif secteur famille**

La CAF a accordé des prestations prévisionnelles pour le secteur famille d'un montant de 22 648.00 € pour l'année 2019, et un ajustement de 330.00 € pour l'année 2018.

**Objet : prestations LAEP**

La CAF a accordé des prestations prévisionnelles pour le secteur famille LAEP d'un montant de 8 457.20 € pour l'année 2019, et un ajustement de 196.07 € pour l'année 2018.

**Objet : prestations CAF CLSH animation**

La CAF a accordé pour l'exercice 2019 des prestations prévisionnelles dans le cadre des CLSH d'un montant de 66 645.37 € et un ajustement de de 7 718.74 € pour l'année 2018 .

**Objet : action REAPP**

La CAF a accordé une subvention de 8 300.00 € pour l'exercice 2019 pour les actions Réseaux d'Ecoute, d'Appui et Accompagnement des Parents.

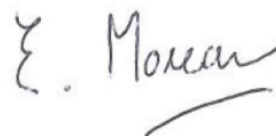
**Objet : subvention appel à projets**

La CAF a accordé une subvention de 7 000.00 € pour l'exercice 2019 pour le projet jeunesse « handicap jeunesse citoyenneté »

**III - Administrateurs en commun avec la FRMJC : Monsieur PETITBON et Madame GARDAN****Objet : mise à disposition d'un poste de directeur**

La FRMJC met à disposition de l'association un directeur avec une participation au financement pour un montant de 66 826.91 € pour l'année 2019.

Reims, le 29 octobre 2020



E. MOREAU